

# FISCALISATION DE L'IJAT



La **CFTC-POLICE** s'oppose fermement au projet de fiscalisation de l'IJAT (Indemnité Journalière d'Absence Temporaire), certainement rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui pénalisera nos collègues CRS.

Cette proposition est clairement **INACCEPTABLE et INJUSTE.**

La **CFTC-POLICE** ne pourra admettre que nos collègues des compagnies républicaines de sécurité, contraints aux déplacements de leurs missions (maintien de l'ordre, pression migratoire, Vigipirate, sécurisation des manifestations et événements majeurs ...), soient obligés de travailler sous une indemnité imposable. Cette probable imposition imposerait en définitif le temps de travail des CRS pour assurer des missions de sécurité essentielles au service public.

La **CFTC-POLICE** considère cette mesure comme particulièrement injuste et inacceptable. Comment admette ce peu de reconnaissance de l'Etat pour nos collègues CRS qui, depuis des mois, avec la pression supplémentaire de l'état d'urgence, font montre de leur engagement permanent pour le service public ?

Ces missions de sécurisation se révélant nécessaires et obligatoires, la **CFTC-POLICE** exige que l'IJAT demeure non imposable et que ce projet soit remis aux oubliettes.

La **CFTC-POLICE** soutiendra toute action légitime visant à démontrer le mécontentement des CRS face au caractère inique de cette menace d'imposition.

